



## Le papa de mes enfants compte quitter la france

Par **audrey**, le **07/10/2008** à **17:43**

Bonjour,

je vie en couple depuis le 1mars 2008, sa fait la 4 eme fois que je passe devant le tribunal pour la pention alimentaire mon exe compagnon qui ne veut rien me donner, malgré mes relance pour l'avenir de nos enfants , je suis passer réssament encore une fois au tribunal encore une fois seule!

Car il ne si présente jamais , j'aie donc demander au juge comme la première fois 150 € pour chaque enfants ( j'en es 2 ) ce qui es normal et pas abusif car si j l'es demande, c'es qui peut le faire.

Et là dernière nouvelle il ma annoncer qu'il c'était marier avec une marocaine et que si sa femme ne pouvait pas habiter en France il quitterais la france , quexque je dois faire et qui doige alé voir pour la pention alimentaire....

Merci audrey .

Par **Marion2**, le **07/10/2008** à **18:00**

Est ce que le Juge a statué sur le montant d'une pension alimentaire ?

Si oui, allez avec l'original de votre jugement chez un huissier et demandez l'application du jugemnet.

Les frais d'huissier ne seront pas à votre charge .

Par **audrey**, le **07/10/2008** à **18:06**

Merci de m'avoir répondu, oui le juge à fixé 150€ par enfants à savoir si le père veux bien si plier , il es conducteur routier rentre chez lui le week and il ne dépense rien bref, nous aurrons le compte rendus de l'audience le 22 octobre 2008 . si il ne fait rien après le compte rendus oui j'irrais voir un huissier , mais exque si il part habiter au maroc pour retrouver sa femme quexque je peux faire pour la pention alimentaire??